

# LA LETTRE S

#83 / Actualité du Siéml / Juin-juillet 2023

**SIÉML**  
Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

## ÉDITO

Ça y est, les observations de la Chambre régionale des comptes sur le fonctionnement et la gestion du Siéml depuis 2017 sont désormais définitives et publiques ([sieml.fr/publications](http://sieml.fr/publications)). Le contrôle s'exerçait depuis un an déjà. Les échanges avec les magistrats financiers ont été exigeants mais très riches d'enseignements. Ils ont complété utilement notre propre diagnostic sur nos forces et faiblesses. La Chambre est venue nous rappeler avec justesse que notre syndicat est le quatrième investisseur public de Maine-et-Loire ; il fait partie des dix syndicats d'énergie investissant le plus à l'échelle nationale. Et il a su, selon les mots propres de la CRC, « trouvé sa place dans la gouvernance départementale de la transition énergétique ». La contrepartie de ce succès sur la force de notre engagement, c'est notre ardente obligation de mieux cartographier les risques de gestion. Cela passe par différentes voies de progrès : une prévention renforcée des situations potentielles de conflits d'intérêts, un suivi comptable plus efficace de notre patrimoine concédé, ou bien un pilotage financier et budgétaire plus fin pour intensifier nos investissements, grâce aux marges de manœuvre dont nous disposons et que la CRC met en exergue. Les recommandations ainsi formulées viennent compléter utilement nos différents plans d'actions internes (engagements RSO, feuille de route stratégique et projets de services) : autant de documents inspirants pour faire en sorte que notre syndicat puisse continuer, aujourd'hui plus qu'hier et moins que demain.

**Jean-Luc Davy**  
président du Siéml

## BORNES DE RECHARGE : AMÉLIORER LE SERVICE ET SA SOUTENABILITÉ TARIFICATION À LA DURÉE ET PARTICIPATION DES COMMUNES

Deux nouvelles mesures relatives au réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Maine-et-Loire, Ouest Charge, entreront en vigueur à la rentrée : l'une pour améliorer le service rendu aux usagers, la seconde pour assurer la soutenabilité financière des futures bornes installées dans le cadre du SDIRVE\*, au vu de l'investissement engagé par le Siéml.

### Lutter contre les voitures dites « ventouses »

Utilisation des bornes de recharge sur des plages horaires excessives, branchement d'un véhicule par opportunité de stationnement davantage que par besoin de recharge... Pour lutter contre l'occupation abusive des places réservées aux véhicules électriques, optimiser l'utilisation des bornes et renforcer la satisfaction des usagers, la tarification de la recharge évolue prochainement. Elle intègre une composante temps pour pénaliser les voitures dites « ventouses » (cf. ci-contre).

### Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'installation des futures bornes

Le Siéml va lancer dès la rentrée un AMI auprès des collectivités intéressées par l'installation de nouvelles bornes sur leur territoire. Les dossiers seront étudiés et retenus au cas par cas en fonction des besoins identifiés dans le SDIRVE à horizons 2025 et 2030, du nombre et du taux d'utilisation des bornes déjà installées sur la commune concernée et des crédits disponibles. Au vu de l'importance des investissements envisagés, le Siéml a fait évoluer son règlement financier pour établir une petite participation à la charge des collectivités (cf. ci-contre). Son taux varie selon la puissance des bornes à installer et de leur pertinence au regard des besoins prioritaires du SDIRVE. Le Syndicat conserve à sa charge la totalité des frais de maintenance et d'exploitation, excepté pour l'installation de bornes de recharge dites « privatives » qui feront l'objet d'une prestation de service auprès de la collectivité.

\* SDIRVE : schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

### TARIFS RENTRÉE 2023

#### BORNE NORMALE

**0,22 € / kWh**

+ 1 € par recharge pour les non-abonnés  
hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité



**+ 0,20 € / minute**  
après la 5<sup>e</sup> heure de recharge  
(Hors plage horaire de 21 h à 7 h)

#### BORNE RAPIDE

**0,33 € / kWh**

+ 1 € par recharge pour les non-abonnés  
hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité



**+ 0,20 € / minute**  
après la 1<sup>re</sup> heure de recharge  
(Hors plage horaire de 21 h à 7 h)

### PARTICIPATION DE LA COMMUNE À L'INSTALLATION DE BORNES

**25 %** des investissements pour les bornes de puissance 7 à 50 kVA identifiées comme prioritaires dans le SDIRVE.

**75 %** pour les non prioritaires.

**0 %** des investissements pour les bornes supérieures à 50 kVA.

**100 %** des bornes « privatives » de 7 kVA avec un forfait maintenance de 150 €/an et par point de charge.

## VERDIR SA FLOTTE DE VÉHICULES ? UNE JOURNÉE BTOB POUR SAUTER LE PAS

Le vendredi 22 septembre, veille du Salon du véhicule électrique et de la mobilité alternative, le Siéml ouvre ses portes aux élus et aux professionnels. Une journée pour comparer les véhicules à carburant alternative exposés (autos, utilitaires, triporteurs, vélos...), recueillir de l'information auprès d'experts, participer à une fresque de la mobilité ou assister à une conférence sur les conditions d'un verdissement réussi de sa flotte ou sur l'évolution nécessaire des habitudes de mobilité :

- Fresque de la mobilité de 30 min. (10 h, 11 h et 13 h 30).
  - Transition énergétique dans la flotte de véhicules, quels carburants, obligations et fiscalité associée ? (9 h 30 à 11 h).
  - La mobilité en entreprise, comment faire évoluer les comportements ? (13 h 30 à 15 h).
- Conférences et fresque **sur inscription** début septembre.

MAR. 12 SEPT.	Réunion du Bureau
VEN. 22 SEPT.	Journée BtoB des mobilités alternatives
SAM. 23- DIM. 24 SEPT.	Salon du véhicule électrique et de la mobilité alternative
MAR. 3 OCT	Réunion du Bureau
MAR. 17 OCT.	Comité syndical
VEN. 24 NOV.	Forum départemental de l'énergie : Précarité énergétique et sobriété subie, quelle réalité ? comment agir ?

## GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL NOUVEAU MARCHÉ 2024-2026

Le marché 2024 à 2026 a été attribué à deux fournisseurs : Gaz de Bordeaux pour le réseau GRDF (95 % du volume de gaz acheté au sein du groupement d'achat) et Alterna pour le réseau Sorégies. Les prix seront fixés dans le courant de l'été une fois les prises de position effectuées (achat dynamique). Les tendances sont à la baisse comparé au marché 2023 sans espoir de retour toutefois à la situation antérieure à la crise.

## DES BÂTIMENTS PUBLICS PLUS ÉCONOMES ? LES ÉCOLES AU DÉFI !

En complément de l'appel à projets BEE 2030, les collectivités de Maine-et-Loire peuvent solliciter deux nouvelles aides aux économies d'énergie : la première pour installer et améliorer les systèmes de régulation de leurs bâtiments (chauffage, eau chaude sanitaire et ventilation), la seconde pour sensibiliser les écoliers, les équipes éducatives et les agents techniques aux économies d'énergies.

En 2022, huit collectivités ont ainsi bénéficié d'un accompagnement financier et technique pour mettre en place un défi « Class'énergie » dans un ou plusieurs établissements scolaires. Ce dispositif, animé par l'association Alisée, fédère les occupants et les gestionnaires de l'école autour d'un objectif commun et concret : réduire la consommation énergétique de 8 % en moyenne sur l'année. Adapter son matériel, baisser le chauffage, fermer les fenêtres au bon moment... des gestes simples et faciles à appliquer lorsqu'ils sont partagés, compris et qu'ils mettent au « défi » ! Le Siéml peut accompagner par ailleurs d'autres actions de sensibilisation. Pour cela, rien de plus simple, il suffit pour la commune de se rapprocher du conseiller en énergie de son secteur.

Plus d'information sur les aides aux économies d'énergie et sur l'appel à projets BEE 2030 (candidature avant le 27 oct. ) :

- [www.sieml.fr/aides-economies-energie](http://www.sieml.fr/aides-economies-energie)
- [www.sieml.fr/bee-2030](http://www.sieml.fr/bee-2030)

### À CONSULTER



[VIDEO] Un projet d'aménagement dans votre commune ? Yves Le Bail, chargé d'affaires, vous explique les travaux sur les réseaux de distribution d'électricité.

→ <https://youtu.be/itVb1AOVAeg>



Équilibrage oblige, une partie des communes du secteur Centre rejoignent le secteur Nord/Nord-Ouest.

Les coordonnées de vos nouveaux interlocuteurs sont disponibles sur

→ [www.sieml.fr/les-services/](http://www.sieml.fr/les-services/)



[PUBLICATION] Le magazine Transitions et le rapport d'activité 2022 du Siéml sont consultables en ligne. Leur version papier sera adressée mi-juillet par voie postale.

→ [www.sieml.fr/publications](http://www.sieml.fr/publications)



[GUIDE] Fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel : comment choisir son fournisseur ? La FNCCR aide les particuliers à choisir leur offre de fourniture de gaz naturel.

→ [www.sieml.fr/guide-gaz-fnccr](http://www.sieml.fr/guide-gaz-fnccr)

### RETOUR SUR



Mardi 21 juin à Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, inauguration de la 200<sup>e</sup> borne de recharge pour véhicules électriques installée sur le réseau Ouest Charge en Maine-et-Loire (plan France Relance).



Jeudi 29 juin, présentation par Enedis d'un nouvel outil numérique permettant de simuler et donc faciliter les raccordements d'installations de production d'EnR selon les contraintes du réseau électrique.